

Programme Local de l'habitat (PLH) 2018-2023



Communauté de Communes des Coëvrons

Gaël PIEDOIE

Service Développement local
Direction générale adjointe de l'aménagement et du
développement territorial
Espace Coëvrons
BP 0130
53 601 EVRON cedex
02 43 66 32 00
gpiedoie@coevrons.fr

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays des Coëvrons a lancé l'élaboration de son PLH en 2014 pour la période 2018-2023. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est volontaire. Le conseil communautaire a approuvé le PLH le 30 octobre 2017.

La Communauté de Communes du Pays des Coëvrons regroupe 36 communes dont la population atteint 27 566 habitants (2014).

Son territoire s'étend sur 786 km² à l'est du département de la Mayenne sur l'axe Laval-Le Mans. Il s'organise autour du pôle central de la ville d'Evron (4ème commune du département).

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Quatre orientations renvoient à la politique locale de l'habitat.

Sur cette base, le PLH décline et précise les orientations stratégiques de la politique habitat qui s'organisent en actions :

- **Développer un habitat attractif dans les centres bourgs :**
 - Favoriser le renouvellement urbain.
 - Lutter contre la vacance.
 - Préserver les capacités d'accueil des ménages modestes.
 - Répondre au vieillissement démographique.

- **Viser un développement réaliste de l'habitat en renforçant les pôles d'équilibre :**
 - Produire 145 logements par an.
 - Conforter le développement résidentiel des communes rurales et renforcer celui des pôles structurants.

- **Jouer la carte de la qualité comme condition de développement :**
 - Renforcer la qualité urbaine des opérations.
 - Améliorer la performance énergétique de l'habitat.

- **Animer et mettre en œuvre le PLH :**
 - Mettre en œuvre le PLH.
 - Observer les évolutions de l'habitat.